

Ville de Montmédy

55600 - MONTMEDY

COMPTE-RENDU VALANT PROCES-VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

en date du

3 Octobre 2019

Les membres du conseil municipal de la ville de Montmédy, légalement convoqués, se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, le jeudi 3 octobre 2019 à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Yves LECRIQUE, Maire.

Etait présent en qualité de Maire :

- Monsieur Yves LECRIQUE, Maire

Etaient présents en qualité d'adjoints au Maire :

- Monsieur Dominique JAUSSET, premier Adjoint
- Madame Michelle GEMINEL HENRION, deuxième Adjoint
- Monsieur Jean CHEVALIER, troisième Adjoint
- Madame Brigitte LEBRAULT, quatrième Adjointe
- Monsieur Christian KASTELE, cinquième Adjoint

Etaient présents en qualité de conseillers municipaux :

- Monsieur Frédéric DOMMANGE
- Monsieur Jean-Paul BRIAT
- Madame Marie-Thérèse GEORGE
- Monsieur Laurent KIPS
- Madame Bernadette LANDRIN
- Madame Simone LANHER
- Monsieur Francis LHUILLIER
- Monsieur Christian PARENTIN

Etaient excusés :

- Monsieur Jean-Paul BRIAT
- Madame Dorothee ALEXANDRE qui donne procuration à Mme GEMINEL
- Madame Céline AUROUX-STOJKO
- Madame Marie-Thérèse GEORGE
- Madame Zoulikha DECHERF
- Monsieur Claude LEONARD, Conseiller Départemental du canton de Montmédy
- Madame Régine VIGNALI qui donne pouvoir à M. Christian KASTELE

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent KIPS

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal faisant office de compte-rendu du Conseil Municipal du 24 Juin 2019.
2. Budget 2019 : subvention aux associations - amicale des pompiers – réexamen de la demande pour 2019
3. Budget 2019 : CCI Meuse – Haute Marne : demande de subvention au titre de la Journée Nationale du Commerce de proximité
4. Budget 2019 : demande de participation de la Communauté de Communes du Pays de Montmédy concernant l'assainissement de l'équipement sportif Jean-Emile ROUSSEL
5. Ressources Humaines : détermination des taux de promotion pour les avancements de grade : filière technique et administratif
6. Travaux : marché du premier pont de la Citadelle : proposition de on application de pénalités de retard
7. Travaux : MSAP et salle des fêtes : application des pénalités sur lot 4 (sols) et lot 5 (peinture)
8. Urbanisme : convention avec la SAFER – veille territoriale
9. Domaine : baux de chasse ACCA Montmédy – demande de réduction du loyer de chasse suite à la peste porcine africaine pour la saison 2019-2020
10. Etude de revitalisation du centre bourg : approbation d'une des orientations de la phase 1
11. Budget 2019 : vente d'un tracteur d'occasion des services techniques.

Questions Diverses :

12. Evolution du réseau des finances publiques départementales
13. Inauguration du premier pont de la Citadelle, point sur les chantiers
14. Renouvellement du contrat publicitaire avenue du Lieutenant Bourguignon et avenue de Verdun avec CDP-MEDIALINE
15. Informations diverses

Point n°1 : Approbation du procès-verbal faisant office de compte-rendu du Conseil Municipal du 24 juin 2019.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le compte rendu de la séance du 24 juin 2019: aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Point n°2 : BUDGET 2019 : subvention association - amicale des pompiers – réexamen de la demande pour 2019

Dans le cadre du vote du budget 2019, le conseil municipal a attribué une subvention à plusieurs associations de la Commune. L'amicale des sapeurs-pompiers de la Commune de Montmédy a déposé une demande de subvention pour l'année 2019, mais suite à une demande de renseignements complémentaires, il apparaît nécessaire de procéder au réexamen de ladite demande pour l'exercice 2019. Après en avoir débattu et à l'unanimité, le Conseil Municipal accorde une subvention de 1600 € à l'amicale de pompiers.

De même, le Conseil Municipal accorde une subvention de 1000 € à l'ACPM (Association Culturelle du Pays de Montmédy) correspondant à l'achat par l'association de matériel.

Point n°3: BUDGET 2019 : - CCI Meuse – Haute-Marne – demande de subvention au titre de la Journée Nationale du Commerce de proximité.

La Commune de Montmédy a été sollicitée par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Meuse-Haute-Marne, pour participer financièrement à la tenue de la prochaine Journée Nationale du Commerce de Proximité du 12 octobre 2019. La CCI demande le soutien financier de la Commune pour 280.50 €.

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le soutien de cette action par le versement d'une subvention de 280,50 €

Point n°4: BUDGET 2019 : demande de participation financière à la communauté de Communes du Pays de Montmédy concernant l'assainissement de l'équipement sportif JE ROUSSEL.

Lors de la réalisation du nouveau complexe sportif du stade Jean Emile ROUSSEL en 2014, la Commune de Montmédy, par délibération n°1 du 26 juin 2014 a pris en charge le raccordement à l'assainissement du site depuis le stade jusqu'à l'Avenue de Verdun (compétence intercommunale), ces travaux s'élevèrent pour un montant de 50 665.00€ HT. Un accord de prise en charge avait été négocié pour une prise en charge de 50 % du montant HT des travaux. Il est proposé au conseil municipal de solliciter la participation financière, de la Communauté de Communes du Pays de Montmédy, pour 50 % du montant, soit 25 332.50 €.

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le Conseil Municipal charge le Maire de solliciter auprès de la Communauté de Communes du Pays de Montmédy le montant de cette participation financière.

Point n°5: Ressources humaines : détermination des taux de promotion pour les avancements de grade – en filière technique et administrative.

Dans le cadre de la gestion des ressources humaines, plusieurs agents de la Commune ont atteint la possibilité de progresser vers un grade supérieur. Les filières concernées sont « technique et administratif » ; il est proposé au Conseil Municipal de fixer les ratios de progression de ces échelons à savoir, pour chacun des agents concernés, la possibilité de prétendre à monter en grade.

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le Conseil Municipal a voté fixation d'un ratio de progression de 100% pour permettre l'avancement de grade de l'agent communal de la filière technique et administratif

Point n°6: Travaux : marché du premier pont : proposition de non application des pénalités de retard.

Les travaux de réfection du premier pont de la citadelle touchent à leur fin. Or, à l'approche de la réception des trois lots de ces travaux, il convient de statuer sur l'application de pénalités de

retard. En effet, la date de commencement des travaux était le 20 août 2018 pour une durée de 12 mois, à ce jour la réception totale du chantier devrait aboutir dans le courant du mois d'octobre 2019. Le retard est dû au démontage de la rampe d'accès provisoire.

Le pont a été rouvert à la circulation le 5 septembre, soit avec seulement 5 jours de retard. En conséquence, et après en avoir débattu et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas fixer de pénalités de retard aux entreprises concernées.

Point n°7: Travaux : MSAP et salle des fêtes – application des pénalités sur le lot 4 sols et le lot 5 : peinture

Les travaux de la MSAP et de la salle des fêtes ont débuté le 13 février 2019 pour se terminer normalement le 30 juin 2019. Or les lots 4 et 5, respectivement sols et peinture dont est titulaire l'entreprise TONNES, ont pris énormément de retard, ce qui conduit la Commune à envisager la réception de ces travaux seulement à compter du 23 septembre 2019. L'entreprise TONNES n'avance aucune explication pour se justifier. Conséquemment, il est proposé au conseil municipal de modifier la délibération n°34 du conseil municipal du 24 juin 2019 et d'appliquer des pénalités de retard à l'entreprise TONNES.

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le Conseil Municipal d'appliquer ces pénalités de retard à l'entreprise TONNES ainsi que de notifier leur absence lors des réunions de chantier.

Point n°8: Urbanisme : convention avec la SAFER - veille territoriale.

Dans le cadre de l'application du Grenelle de l'environnement sur la protection de la ressource en eau, notamment ses évolutions futures, la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural), propose à la Commune de Montmédy de souscrire à une convention de veille territoriale sur les terres agricoles qui peuvent être proposées à la vente sur son territoire ou ailleurs. Ce service de la SAFER est facturé 350 € HT la première année, puis 300 € HT les années suivantes, pour une durée de 5 ans. La Commune peut aussi demander contre rémunération : une analyse foncière : 300 € par analyse d'exploitant ou de propriétaire de terres agricoles, provoquer une réunion avec la SAFER : 600 €, demander un rapport d'étude : 2500 €. Enfin en cas d'acquisition foncière la SAFER facture un forfait de 1500 €, auquel se rajoute 8 % sur le montant HT d'acquisition de terrain. Cela permettrait de préparer à l'avenir les futurs échanges de terres rendus nécessaires. Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce conventionnement.

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le Conseil Municipal rejette cette proposition de la SAFER au vu de son coût et du peu de retour espéré.

Point n°9: Domaine : baux de chasse ACCA de Montmédy : demande de réduction du loyer de chasse suite à la peste porcine africaine pour la saison 2019-2020

Depuis octobre 2018, l'Etat a mis en place tout un dispositif de lutte contre la peste africaine qui frappe les populations de sangliers. Comme conséquence directe de cette lutte, les chasseurs se sont vus diminuer, voire interdire le droit de chasser. C'est notamment le cas de l'Association Communale de Chasse Agréée de Montmédy basée à FRESNOIS, qui demande à la Commune de tenir compte de cette situation en accordant un dégrèvement sur le montant du loyer de chasse de 428.40 € pour l'année 2019.

A ce jour, il apparaît que les Communes qui accèderaient à ces demandes seraient accompagnées financièrement par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Après en avoir débattu et à l'unanimité et au vu de l'aide de l'Etat, le Conseil Municipal décide de réviser le montant du loyer et de le baisser de 40% (réduction de 171,36 €) et charge le maire de solliciter une subvention équivalente auprès du ministère de l'Agriculture.

Point n°10: Domaine: étude de revitalisation du bourg centre : approbation d'une des orientations de la phase 1

La Commune de Montmédy avec la Communauté de Communes du Pays de Montmédy et l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) ont lancé la conduite d'une étude de revitalisation du centre bourg de la Commune de Montmédy. Après plusieurs réunions et consultations, la première phase d'analyse a donné lieu à un rendu d'étude, présenté en deux réunions : comité technique du 25 juin 2019 et comité de pilotage du 11 juillet 2019 dont les documents sont joints en annexe et ont été présentés par le Maire.

A l'appui de ces documents, le conseil municipal est sollicité pour déterminer s'il est favorable ou non à l'une des orientations proposées à la première phase. Ainsi, la poursuite de cette étude en phase 2 donnera à la Commune des solutions concrètes pour rénover son centre-bourg.

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas approuver les orientations proposées par les auteurs de l'étude de revitalisation du centre bourg, notamment en ce qui concerne le plan de circulation routier. Il est demandé aux auteurs de l'étude d'amener des propositions plus argumentées en gardant la circulation telle qu'elle est actuellement, les solutions envisagées (double sens rue du Luxembourg, déviations en amont...) n'apparaissant pas réalistes.

Point n°11: BUDGET 2019 : vente d'un tracteur des services techniques

Un tracteur d'occasion des services techniques a été vendu pour un montant de 1000,00 €. Le Conseil Municipal autorise le Maire à encaisser cette somme sur le budget communal.

Point n°12: Questions et informations diverses.

1. Evolution du réseau des finances publiques départementales

Le Conseil Municipal est informé de l'impact de la réforme sur l'évolution du réseau des finances publiques (trésorerie).

2. Inauguration du premier pont de la citadelle, Point sur les chantiers

Le Conseil Municipal est informé de l'avancée des chantiers de la Commune et notamment de l'inauguration du premier pont de la citadelle qui aura lieu le lundi 28 octobre à 14h30.

3. Renouvellement contrat publicitaire avenue du lieutenant bourguignon et avenue de Verdun avec CDP-MEDIALINE

Le conseil municipal est informé que la Commune de Montmédy a accepté en 2002, sur son domaine public trois panneaux publicitaires sur les avenues du Lieutenant Bourguignon et de Verdun. La société CDP-MEDIALINE a proposé à la Commune une convention de reconduction publicitaire sur ces supports pour un montant de 100,00 € par panneau, soit 3000,00 € annuel.

4. Informations diverses

- ✓ Aux services techniques est prévue l'embauche de M. BERTAUX sur un 25h00 semaine financée à 50% par l'état.
- ✓ M. REUTER fait valoir son droit à la retraite au 31 décembre. Un recrutement est en cours
- ✓ Une des cloches de l'église Saint-Bernard nécessite une réparation d'un coût de 3000,00 €
- ✓ Le centre de tri postal de Marville doit fermer prochainement (le 22 octobre) et le courrier sera traité sur les différents sites de Stenay, Dun et Montmédy. Une

restructuration de la distribution du courrier est annoncée. Les communes limitrophes seront desservies le matin et le bourg centre en début d'après-midi. Pour 15h30, l'ensemble du courrier devrait être distribué

- ✓ Le repas des aînés est prévu le 16 octobre à la salle des fêtes
- ✓ Le maire doit rencontrer prochainement un contrat civique de l'association des communes fortifiées par Vauban. Celui-ci doit proposer la mise en place de chantiers « Remparts ».

MONTMEDY, le 7 octobre 2019.

Vu, le Maire

Le Secrétaire de Séance

Yves LECRIQUE

Laurent KIPS